



Préavis n° 07 – 2015
au Conseil général

Budget 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité de Prévonnoloup a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2016.

Le budget de la commune de Prévonnoloup se présente comme suit :

Total des charges	Fr. 455'003.-
Total des revenus	Fr. 445'695.-
Prélèvement sur réserves	Fr. 0.-
Amortissements	Fr. 10'000.-
Excédent de charges	Fr. 9'308.-

Un amortissement de 10'000.- est prévu sur l'éclairage public (selon préavis 04-2015).

Pour être conforme au règlement du Conseil général, la Municipalité vous soumet un budget de fonctionnement, tous les investissements feront l'objet d'un préavis.

Les dossiers suivants pourraient être soumis à préavis en 2016 :

- Trottoir route de Lucens
- Place de convivialité
- Transformation du bureau de poste en appartement ou local commercial

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonnoloup,
vu le préavis municipal N° 07-2015,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
où le rapport de la commission de gestion,

décide

d'adopter le budget 2016 tel que présenté.

Le municipal responsable : Alain Michel.

Approuvé par la Municipalité le 4 novembre 2015


AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


Alain Michel



La secrétaire :


Isabelle Christinet